

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE D'ANZAT LE LUGUET 2018

## **I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de cette dernière.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Il se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement et éventuellement de budgets annexes (eau, assainissement, sections de commune)

Le budget 2018 a été voté le 14 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

## **II. La section de fonctionnement**

### **a) Généralités**

➤ les dépenses sont regroupées en chapitre globaux :

- les dépenses courantes qui permettent le fonctionnement courant de la collectivité (edf, assurances, entretien bâtiments et voirie, fêtes et cérémonies, règlement des impôts fonciers de la commune et les fonds de sections de commune).
- les dépenses de personnel (salaires + charges + assurance du personnel).
- les dépenses obligatoires (indemnités élus + frais fonctionnement école + participation aux organismes de regroupement + frais incendie, subventions aux associations)
- les dépenses financières (intérêt des emprunts).
- les dépenses d'ordre (amortissement des biens).

➤ Les recettes de fonctionnement sont aussi regroupées en chapitre globaux :

- les produits de service ou du domaine (vente coupes de bois, redevances des pâtures...)
- les impôts : impôts locaux, taxe additionnelle et de mutation
- les dotations versées par l'état (DGF, DSR, compensation de l'état pour les impôts)
- les revenus des immeubles (location de logements ou de salle polyvalente, gîte, bâtiments communaux).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses courantes Chapitre 11	646 593.00	Recettes des services Chapitre 70	122 700.00
Dépenses de personnel Chapitre 12	111 180.00	Impôts et taxes Chapitre 73	111 481.00
Autres dépenses de gestion courante Chapitre 65	202 375.00	Dotations et participations Chapitre 74	120 679.00
Dépenses financières Chapitre 66	6700.00	Autres recettes de gestion courante	37 100.60
Dépenses exceptionnelles Chapitre 67	500.00	Recettes exceptionnelles Chapitre 77	2600.00
Autres dépenses Chapitre 70	100.00	Recettes financières Chapitre 76	0,00
Dépenses imprévues 022	500.60	Autres recettes Chapitre 013	100.00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>967 948.60</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>394 660.60</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections) 68	684.00	Excédent brut reporté 002	746 405.40
Virement à la section d'investissement 023	180 433.40	Produits (écritures d'ordre entre sections 722	8000.00
<b>Total général</b>	<b>1 149 066.00</b>	<b>Total général</b>	<b>1 149 066.00</b>

c) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2018 restent inchangés :

Taxes locales	Taux	Bases d'imposition	Total
Taxe d'habitation	9,69%	206 700	20 029 €
Taxe foncière (bâti)	10,09%	156 800	15 821 €
Taxe foncière (non bâti)	58,63%	108 600	63 672 €
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>99 522 €</b>

d) Le personnel :

<b>GRADE OU EMPLOI</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>TITULAIRE, NON TITULAIRE OU CONTRAT</b>	<b>TEMPS COMPLET OU NON COMPLET</b>	<b>QUOTITE OU NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES</b>
Adjoint administratif principale de 2ème classe	C	Titulaire	Temps complet	60,00%
Adjoint technique	C	Titulaire	Temps complet	35 heures
Adjoint administratif	C	CDD secrétaire de mairie dans commune moins de 1000 habitants	Temps non complet	17.5 heures
Adjoint administratif	C	CDD remplacement adjoint administratif à temps partiel	Temps non complet	14 heures
Adjoint technique	C	CDD accroissement saisonnier d'activité	Temps non complet	20 heures
Adjoint technique	C	CDD accroissement saisonnier d'activité	Temps non complet	24 heures
Adjoint technique	C	CDD commune moins de 1000 habitants	Temps non complet	5.5 heures

### **III. La section d'investissement**

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de matériel informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'aménagement du bourg, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES D' INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre/ Article budgétaire	N° opération	Libellé	Montant en €	Article budgétaire	N° opération	Libellé	Montant en €
1641	OO	remboursement emprunt	16 870,00	021	00	virement section de fonctionnement	180 433,40
165	OO	caution	700,00	10222	00	FCTVA sur dépenses 2017	66 081,60
<b>Chap 16</b>		<b>TOTAL</b>	<b>17 570,00</b>	<b>1068</b>	<b>00</b>	<b>affectation du résultat</b>	<b>74 042,05</b>
2158	OOO	matériel et outillage	1 000,00	1321	114	subvention TEPCV boulangerie	16 800,00
2184	OOO	Mobilier	2 040,00		140	subvention TEPCV éclairage public	
2188	000	Autres immobilisations	7 000,00		151	subvention TEPCV cimetièr	0,00
2168	127	Restauration vieux registres Etat-civil	820,00		158	subvention réserve parlementaire burons	5 000,00
2182	160	Achat voiture	11 200,00				
2183	97	Achat matériel informatique mairie	130,00	1322	140	subvention Conseil Régional aménagement bourg	40 000,00
2184	153	Mobilier restaurant	2 000,00		169	subvention Conseil Régional réseau chaleur bois	37 655,00
2184	133	Mobilier salle polyvalente	2 600,00	1323	140	subvention conseil départemental eaux pluviales	205 957,00
2188	156	Achat matériel station de Parrot	10 000,00		149	subvention conseil départemental réseau chaleur bois	37 600,00
2152	165	Signalétique plaques de rue	4 500,00		154	subvention conseil départemental saleuse/étrave	10 400,00
21568	167	Réserve incendie	5 500,00	1341	114	subvention DETR (Etat) boulangerie	11 760,00
21578	141	Achat saleuse, étrave	13 000,00		140	subvention DETR (Etat) eaux pluviales+surface	204 300,00
2312	152	travaux forêts	12 500,00		147	Subvention DETR (Etat) Tour de Besse	8 190,00
2313	94	Travaux sur bâtiments communaux	8 000,00				
	114	travaux boulangerie	5 000,00		154	Subvention DETR (Etat) salle polyvalente	650,00
	132	Restauration maison des associations	15 000,00		155	Subvention DETR (Etat) chapelle du Luguet	11 337,00
	133	Travaux salle polyvalente	3 000,00		164	subvention DETR (Etat) mobilier mairie	710,00
	147	Travaux Tour de Besse	3 000,00		167	subvention DETR (Etat) réserve incendie	1 330,00
	153	Travaux bar restaurant + tva studio	1 000,00		168	subvention DETR (Etat) accès mairie	6 125,00
	155	Travaux Chapelle du Luguet	41 500,00	<b>chap 13</b>		<b>TOTAL</b>	<b>597 814,00</b>
	156	Chalet Parrot	1 500,00	1641	00	Emprunt aménagement du bourg	95 000,00
	161	Création Pont de la Bave	2 180,00	<b>chap 16</b>		<b>TOTAL</b>	<b>95 000,00</b>
	163	Monument aux morts	600,00	<b>28041582</b>	<b>040</b>	<b>amortissement des biens</b>	<b>684,00</b>
	164	Mobilier mairie	4 650,00	<b>165</b>	<b>00</b>	<b>caution</b>	<b>700,00</b>
	168	Accès mairie- escaliers	24 500,00	<b>001</b>		<b>Excédent d'investissement</b>	<b>289 958,95</b>
	171	Local de chasse	5 000,00				
2315	140	Travaux aménagement du bourg	873 919,40				
	148	Achat coral mobile	11 000,00				
	166	Travaux piste du cézallier	45 000,00				
	169	Création réseau chaleur bois	120 000,00				
2031	147	Etude Tour de Besse	6 000,00				
	140	Honoraires aménagement du bourg	8 792,40				
	169	Etude réseau chaleur bois	4 650,00				
2041581	159	Travaux éclairage public	16 762,00				
2041511	170	Illuminations de fin d'année	4 800,00				
	040	Travaux en régie	8 000,00				
<b>O20</b>	<b>OO</b>	<b>dépenses imprévues</b>	<b>1 000,20</b>				
		<b>TOTAL</b>	<b>1 304 714,00</b>			<b>TOTAL</b>	<b>1 304 714,00</b>

c) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- Aménagement du bourg d'Anzat (enfouissement des eaux pluviales et des réseaux secs, aménagement place de l'église, parking, éclairage public)
- Aménagement intérieur de la maison des associations (plomberie, chauffage, électricité, installation WC public avec accessibilité pour les personnes à mobilité réduite)
- Création d'un réseau chaleur bois dans le bourg d'Anzat,
- Accès à la mairie,
- Travaux de voirie sur la piste du Cézallier,
- Bâtiment de la boulangerie (plafond coupe-feu dans le fournil)
- Travaux de consolidation de la Tour de Besse,
- Réfection des murs extérieurs de la chapelle du Luguet,
- Aménagement de la station de Parrot en quatre saisons (achat vélos...),
- Changement des anciennes lampes municipales par des éclairages publics plus économiques, grâce au partenariat entre le SIEG et la TEPCV (subvention du ministère de l'écologie),
- Achat d'un véhicule.

d) Les subventions d'investissements prévues :

Les subventions attendues pour cette année sont d'un montant total de 597 814.00 € et se décomposent ainsi :

- Subvention de l'Etat : la somme totale de 247 680.67.00 € dont

➤ Par le biais de la Dotation d'Equipement de Territoires Ruraux, 244 402.00 €, se répartissant ainsi :

- Boulangerie	11 760.00 €
- Aménagement du bourg	204 300.00 €
- Tour de Besse	8 190.00 €
- Salle polyvalente	650.00 €
- Chapelle du Luguet	11 337.00 €
- Aménagement espace numérique (mairie)	710.00 €
- Réserve incendie	1 330.00 €
- Accès mairie	6 125.00 €

➤ Par le biais de la TEPCV auprès du Ministère de l'écologie, 16 800.00 € :

- boulangerie	16 800.00 €
---------------	-------------

➤ Par le biais de la réserve parlementaire, 5000 € :

- burons	5 000.00 €
----------	------------

- Subvention du Conseil départemental : la somme totale de 253 957.00 € se répartissant ainsi :

- Aménagement du bourg	205 957.00 €
- Réseau chaleur bois	37 600.00 €
- Saleuse/étrave	10 400.00 €

- Subvention du Conseil régional : la somme totale de 77 655.00 € se répartissant ainsi :

- Aménagement du bourg	40 000.00 €
- Réseau chaleur bois	37 655.00 €

#### **IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation**

a) Recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement :

Recettes et dépenses de fonctionnement réparties comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2017	: 0.00€
nouveaux crédits	: 1 149 066.00€
TOTAL	: 1 149 066.00€

- Recettes : crédits reportés 2017	: 746 405.40 €
nouveaux crédits	: 402 660.60 €
TOTAL	: 1 149 066.00€

Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2017	: 662 459.00€
nouveaux crédits	: 642 255.00€
TOTAL	: 1 304 714.00€

- Recettes : crédits reportés 2017	: 298 458.00 €
nouveaux crédits	: 1 006 256.00 €
TOTAL	: 1 304 714.00€

b) Principaux ratios :

- Dépenses réelles de fonctionnement / population = 967 948.60 / 188 = 5148.66 €
- Produit des impositions directes/population = 99 522.00 / 188 = 529.37 €
- Recettes réelles de fonctionnement / population = 402 660.6 / 188 = 2141.81€

c) Etat de la dette :

La commune a deux emprunts en cours :

Prêteur	Date 1 <sup>er</sup> versement	Date fin	Durée réelle	Taux	Type de taux	Capital initial	Capital restant au 31/12/2017	Capital remboursé annuel 2018	Intérêts 2018	Echéance 2018
CFF	31/03/2003	31/03/2023	240	0.25	Fixe	21094.53	6441.98	1066.53	16.10	1082.63
LBP	20/12/2017	01/01/2038	240	1.73	Fixe	500 000.00	500 000.00	15 801.19	6683.66	22484.85
					<b>TOTAL</b>	<b>521 094.53</b>	<b>506 441.98</b>	<b>16 867.72</b>	<b>6 699.76</b>	<b>23 567.48</b>